



Appel à candidatures

1 AGENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

au Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude

Position administrative : 1 poste de saisonnier de catégorie C à temps complet, ouvert aux agents contractuels de droit public.

Modalité et durée de l'engagement : 2 mois du 16 juin au 15 août 2024.

Date de prise de poste souhaitée : 16 juin 2024

Rattachement hiérarchique : Chef du Service Accueil et Pédagogie (N+1) / Chef du département Communication Accueil et Pédagogie (N+2)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

Un cœur de parc (zone de protection maximale) de 21 000 hectares, soit :

- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin
- les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage
- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc. A ce jour, 20 communes adhèrent à la charte de territoire.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local

respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans. La réserve de biosphère de l'Archipel Guadeloupe a été renouvelée par l'UNESCO pour une nouvelle période de 10 ans.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006. Ce label a été renouvelé en 2018 pour une période de 5 ans.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (UICN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué en 2018. Il a conservé ce label qui a été reconduit pour une nouvelle période de 5 ans.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Au sein de l'Établissement, il existe une grande diversité de métiers et d'origines professionnelles, à l'image de la diversité des milieux concernés par le Parc. Répartis sur 3 sites principaux dans différentes communes, les agents du PNG utilisent au quotidien l'outil informatique.

Dans le cadre de son programme annuel d'animations « Nature et Culture en découverte », le Parc national de la Guadeloupe recrute au sein de l'équipe d'accueil et pédagogie, 1 agent d'accueil et d'animation.

Missions

L'agent d'accueil et d'animation effectuera les missions suivantes :

1. Accueil des visiteurs :

- recevoir les participants suivant les techniques d'accueil physique et téléphonique appropriées ;
- informer les visiteurs sur le programme d'animations, le territoire et les missions du Parc ;
- répondre aux différentes questions voire rediriger vers les services compétents ;
- enregistrer sur la plateforme de réservation les inscriptions pour les animations du programme ;
- accompagner les participants dans leur inscription sur la plateforme dédiée RandoGuadeloupe
- et accompagner les prestataires du programme.

2. Mise en œuvre des animations :

- à l'aide d'outils d'animation, veiller à la bonne exécution des animations sur les sites du Parc et sur les villages ;
- animer le stand du Parc national ;
- Présenter le Parc et ses missions en introduction des activités sur les points de rencontre .

3 . Collecte des données selon le protocole défini :

- collecter et saisir les données de fréquentation des activités ;
- mener l'enquête de satisfaction auprès des participants ;
- réaliser la première phase de traitement des questionnaires.

Une grande disponibilité et mobilité sont demandées pour la mise en œuvre du programme d'animation qui se déroule sur l'ensemble du territoire du Parc, du 5 juillet au 10 août, y compris les **week-ends et jours fériés**.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Conditions d'exercice du service :

Les candidats doivent être majeurs, justifier impérativement d'une formation (même en cours) dans le domaine des métiers de **l'accueil et de l'animation touristiques**, avoir le sens du contact, être courtois et ponctuel.

L'expérience des systèmes de réservation téléphonique, la maîtrise du créole et d'une langue étrangère sont souhaitées.

Une connaissance en traitement de données statistiques est recommandée pour la gestion des enquêtes de satisfaction.

Une connaissance du patrimoine naturel, culturel et paysager de la Guadeloupe est indispensable.

Être titulaire du permis B.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer une lettre de motivation et curriculum vitae par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT SAISONNIER AGENT D'ACCUEIL ET D'ANIMATION AU DCAP)

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr

joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **31/05/2024**

Prise de poste souhaitée : **16/06/2024**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé à Siège du PNG à Montéran - Saint-Claude - Guadeloupe.

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG : <http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-emploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>